

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 9 avril 2018**

Le lundi 9 avril 2018 à 19h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 30 mars, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, DIOGO Jean, BERTRAND Olivier, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, Mme SALOMON Josiane.

Absent excusé : M. PANAR Michel.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

**DECISIONS**

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

**1-Approbation de compte de gestion et du compte administratif 2017 :**

Mme LIZOT Marie-Hélène, Trésorière de Ruffec, présente le compte de gestion 2017 qui est soumis à l'assemblée et voté à l'unanimité. M. le Maire présente ensuite le compte administratif 2017, qui est conforme au compte de gestion, puis se retire de la salle de réunion. Mme SALOMON Josiane est nommée présidente de séance et fait procéder au vote. L'assemblée valide à l'unanimité le compte administratif 2017.

**2-Vote du budget primitif 2018 :**

M. le Maire présente la délibération d'affectation du résultat 2017 pour un montant total de 149 650,68 €. Afin de résorber le déficit d'investissement et de continuer les programmes engagés, la somme de 75 129,07 € est affectée en section d'investissement et le solde de 74 521,61 € est repris en section de fonctionnement. Il demande aux membres du conseil de procéder au vote. Délibération votée à l'unanimité.

Puis il présente les prévisions budgétaires 2018.

- En section de fonctionnement, il est à noter une diminution constante des dotations de l'Etat, cependant M. le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 à l'identique de 2017.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux.

TH : 16,11 % - TFB : 17,65 % - TFNB : 53,33 %

- En section d'investissement : les programmes engagés sont reconduits.

Des nouveaux programmes sont ouverts, à savoir :

- Nouveau programme de travaux à l'église Notre-Dame (15 000 €) ;
- Acquisition et aménagement d'un terrain près de l'église (6 100 €) ;
- Acquisition et frais divers pour le terrain du dolmen de Magnez (1 200 €) ;
- Mise aux normes électriques de l'atelier municipal (2 000 €) ;
- Mise en conformité de la salle socio-culturelle (5 000 €) ;

- Travaux de voirie programme 2018 (20 000 €) ;
- Réfection de l'allée du cimetière (5 000 €).

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté.

### **3-Questions diverses :**

- M. le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de délibération pour la mise en œuvre du régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents de la commune. Ce régime a été mis en place pour la fonction publique de l'Etat et, est transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité. Aujourd'hui, le conseil est appelé à formuler son avis pour déposer un modèle de délibération auprès du comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, avant de délibérer (il s'agit d'élaborer un cadre permettant au Maire d'attribuer ou non des indemnités liées à la fonction de chaque agent). Le conseil donne un avis favorable à la poursuite de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h00.